

LE SUBJONCTIF SUBIRA-T-IL EN FRANÇAIS LE MÊME SORT QUE LE PASSÉ SIMPLE?

Розглянуто спостереження багатьох грама- тистів про численні порушення правил вживання французького кон'юнктива, а також про його зникнення з народної мови та французької регіональної мови деяких областей Франції. Зроблено припущення, що французький кон'юнктив може зазнати тієї ж самої долі, що й простий минулий час, і вживатися тільки в писемній мові.

Ключові слова: кон'юнктив, кондиціонал, народна мова, звуження сфери використання.

D'après Henri Bauche, le subjonctif tend à disparaître du français populaire (FP) [16, c. 123]. Si L.C.Harmer parle même, en général, du déclin du subjonctif dans le français moderne [24, c.491-500], F.Brunot parle de la décadence du subjonctif et de la substitution du conditionnel au subjonctif [17, c. 516-519]. A.Meillet signale que "le subjonctif tend à se raréfier dans le français actuel" [26, c. 15]. M.Cohen, tout en parlant "du bien vivant subjonctif", qualifie de "provincionalismes" des phrases telles que: "il faut que je vais à la poste" [18, c. 20]. A.Dauzat signale qu'on trouve l'indication d'un solécisme tel que: *il faudrait que j'irais, il se pourrait que je ferais, il conviendrait que je mangerais*, encore en 1821 dans le *Dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquième de la France* de J.C.L.P..Desgranges et J.E.Petit [21, c. 146]. A.Dauzat attribue ce solécisme à la Touraine, au Poitou et à l'Anjou, en regrettant que ce phénomène "tend malheureusement à gagner du terrain" [20, c. 119]. M.Grévisse, lui aussi, met en garde ses lecteurs de ne pas employer le conditionnel au lieu du subjonctif dans les subordinées complétives dépendant d'un conditionnel: "*Je voudrais qu'il viendrait; il aurait fallu qu'on aurait chanté*", en spécifiant que ce conditionnel est fréquent en Bourgogne, en Touraine, en Anjou, en Poitou, au Canada. Il ajoute qu'il s'entend couramment dans le peuple de Paris et qu'il est largement répandu en Belgique dans l'usage populaire [23, § 1054].

Ceci est tout à fait naturel, car le subjonctif ne s'emploie que très rarement dans la proposition indépendante. C'est essentiellement dans la proposition subordonnée qu'il s'emploie. Cela revient à dire que son emploi ne dépend pas d'une signification ou d'une nuance modale, mais uniquement du verbe de la principale pour les propositions subordonnées complétives; de la conjonction de jonction de la principale avec la subordonnée pour les propositions subordonnées circonstancielles; de l'emploi d'un antécédent exprimé par les pronoms indéfinis (*personne, rien, quelque chose, quelqu'un*), ou d'un adjectif au super-

latif ou d'un adjectif accompagné ou exprimé par les adjectifs *le seul, l'unique, le premier, le dernier* pour les propositions subordonnées relatives.

L'évolution de la langue du latin classique jusqu'à français contemporain se caractérise par un rétrécissement progressif et inexorable de la sphère d'emploi du subjonctif. Beaucoup de ses fonctions sont reprises par le conditionnel nouvellement formé en latin populaire. Comme on le sait l'évolution du latin populaire s'est effectuée grâce à deux tendances: 1) la tendance à la simplification du système synthético-flexionnel complexe et touffu du latin classique au moyen de l'unification des formes à la base de l'analogie, ce qui a eu pour résultat la disparition de beaucoup de formes; 2) la tendance au remplacement des formes synthétiques par des formes analytiques, formées à l'aide de mots-outils spéciaux. Si la première tendance était et continue d'être propre aux langues populaires, la deuxième tendance était liée avec l'évolution générale des langues indo-européennes du mode synthétique d'expression des valeurs grammaticales au mode analytique. Dans le domaine du verbe, cette tendance a provoqué la création de nombreuses formes périphrastiques telles que tout d'abord *habeo + participum perfecti passivi* pour exprimer le *perfectum* (*habeo lettera(m) scripta(m)*); *infinitivus + habeo + aveo (deveo, volto)* pour exprimer le *futurum primum* (*lettera(m) criptere aveo*); *infinitivus + habebam + (hab)e(b)a(m)* pour exprimer un événement hypothétique, fonction qui appartenait au *coniunctivus* et pour illustrer cela on cite toujours le même exemple, pris d'un sermon d'Augustin (début du V-e siècle de notre ère): *Sanare te habebat Deus per indulgentiam si fatereris (Aug.Serm. 259, 4)* [1, c.267] – "*Dieu te guérirais, si tu te repentais*". Cette dernière périphrase a donné naissance à ce qu'il est convenu d'appeler *conditionnel*. Il s'est formé en latin populaire deux types de conditionnel: l'un provient de la combinaison *infinitivus + habebat* (*imperfectus indicativi*), qui est le plus répandu (dialectes italiens septentrionaux et méridionaux, espagnol, portugais, catalan, français, occitan), l'autre provient de la périphrase *infinitivus + habuit* (*perfectus indicativi*), propre au dialecte toscan et par conséquent à l'italien littéraire [1, c.268].

Si l'on compare le tableau des conjugaisons des verbes à l'indicatif en latin et dans les principales langues romanes, on peut constater que des six formes temporelles seules trois sont le prolongement des formes originelles synthétiques: *presens, imperfectum et perfectum*. Les trois autres formes: *Futurum I (primum)*,

plusquamperfectum, futurum II (exactum) se sont transformées en formes périphrastiques, bien que le *futurum I* soit redevenu une forme synthétique à la suite de la soudure de la forme de l'infinitif avec celle du présent de l'indicatif du verbe *habere*. Ce n'est que dans trois langues romanes, se distinguant des autres par leur caractère archaïque et conservateur, que la forme périphrastique du futur s'est conservée: le sarde: *app'a cantare*, le roumain: *voi cînta*, le rhéto-roman: *vegnel c cantar* [14, таблица 2]. En comparaison avec le système de conjugaison du latin classique, les langues romanes se sont enrichies de la nouvelle forme verbale périphrastique du *perfectum composé* (*passé composé, passato prossimo, prétérito perfecto actual, prétérito perfeito composto, perfectul compus*), dont le but était d'évincer le *perfectum* latin, ce qu'il a réussi à faire en sarde et en rhéto-roman, où le *perfectum* simple a complètement disparu, et en partie en français puisqu'il ne fonctionne plus dans la langue parlée et a été relégué dans la langue écrite.

Ce rétrécissement de la sphère d'emploi est déjà apparent en ancien français, bien qu'à cette période les cas de l'emploi du subjonctif soient beaucoup plus nombreux qu'en français contemporain, mais en comparaison avec le latin classique ils sont de beaucoup moins nombreux [13, c.91-96; c.148-161].

À la différence du français contemporain, le *coniunctivus* était beaucoup plus employé en latin classique dans les propositions indépendantes, car il cumulait les fonctions de deux modes indo-européens: non seulement celle du *coniunctivus*, mais également celle du *modus optativus*. Dépendamment de leurs sens dans les propositions indépendantes, on distinguait les sept types de *coniunctivus* suivants:

1) *Coniunctivus hortativus* exprimait une proposition, une invitation, etc. à agir et était employé à la 1-ère personne du pluriel. En français littéraire (FL), il est exprimé par l'impératif: *Gaudeāmus igitur!* (Réjouissons-nous donc!); *Vivāmus, mea lesbia, atque amēmus!* (*Catulus*) (Vivons, ma Lesbia, et aimons!).

2) *Coniunctivus imperativus* ou *iussivus* exprimait un ordre ou une prière et était employé le plus souvent à la 2-e et 3-e personne: *apud mē cum tuis maneās* (reste chez moi avec tes proches); *extrēmum hoc miserae det mūnus amanti* (qu'il donne à sa pauvre amante ce dernier don). Cet emploi du subjonctif s'est conservé en FL pour exprimer la 3-e personne de l'impératif: *qu'il entre, qu'il prenne ce document*. Toutefois en FP on ne s'exprime pas de cette façon. On dira plutôt: *dîte-lui d'entrer; dites-lui de prendre ce document; i n'a qu'à entrer; i n'a qu'à s'grouiller si veut s'radiner à huit plombs* (qu'il se dépêche s'il veut venir à huit heures).

3) *Coniunctivus prohibitivus* exprimait la défense et était égale à la forme négative de l'impératif. C'est pourquoi il s'employait toujours avec la négation *ne* à la 2-e personne du singulier et du pluriel. En FL, il est

exprimé par l'impératif.

4) *Coniunctivus optativus* exprimait un souhait, un désir. Il s'employait au *presens*, si le désir s'exprimait indépendamment de sa possibilité de réalisation: *valeant civēs mei, sint incolumēs, sint beātī* (que vivent mes concitoyens, qu'ils soient sains et saufs, qu'ils soient heureux); à l'*imperfectum* pour exprimer un souhait irréalisable au moment où l'on parle; au *plusquamperfectum* pour exprimer un souhait non réalisé dans le passé. D'habitude il s'employait avec le mot *utīnum, ut* (si): *utīnum sciat!* (s'il sait); *utīnum sciret!* (s'il savait); *utīnum scivisset!* (s'il avait su). Comme on peut le voir tous les cas de l'emploi du *Coniunctivus optativus* sont rendus par le futur de l'indicatif, le présent et le passé du conditionnel, remplacés après si conditionnel par le présent et l'indicatif, l'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif. Le *coniunctivus optativus* pouvait s'employer également sans les mots *utīnum, ut*: *valeant civēs mei, sint incolumēs, sint beātī* (que vivent mes concitoyens, qu'ils soient sains et saufs, qu'ils soient heureux). En FL, nous avons les vestiges de cet emploi dans les formules figées: *Dieu le veuille; ainsi soit-il; vive la patrie!*

5) *Coniunctivus concessivus* servait à exprimer une supposition. Dans les langues romanes, le *coniunctivus concessivus* ne se rencontre pas dans les propositions indépendantes ou principales. En FL, il est traduit à l'aide du verbe *supposons que* et une proposition subordonnée complétive: *Sit hoc verum* (supposons qu'il ait raison); *Sit hoc iter difficile* (supposons que cette voie soit difficile); *Ne sit hoc iter difficile* (supposons que cette voie ne soit pas difficile). Notons qu'après le verbe *supposer*, on peut employer l'indicatif, si celui-ci signifie "penser" ou le subjonctif quand il a le sens de "admettre par hypothèse". Les vestiges de cette emploi du *coniunctivus concessivus* dans les propositions indépendantes se sont conservés dans les locutions figées: *passe pour cette fois; advienne que pourra; et comme terme des mathématiques: soit l'équation suivante*. Il est évident qu'avec la tendance à l'unification et à l'élimination du subjonctif, nous aurons les traductions suivantes en FP: *Supposons qu'il a raison; supposons que cette voie est difficile, etc.*

6) *Coniunctivus dubitativus* exprime l'hésitation et irrésolution et s'emploie principalement dans les questions à la 1-ère personne du singulier ou du pluriel: *Quid agam?* (que dois-je faire?); *quid agamus?* (que devons-nous faire?); *quid agērem?* (que devais-je faire?). Tous ces exemples sont traduits à l'aide du verbe modal *devoir*.

7) *Coniunctivus potentiālis* exprime la possibilité. Le *praesens* (ou le *perfectum*) s'emploie par rapport au futur et l'*imperfectum* par rapport au passé. En FL et FP, c'est le conditionnel présent et passé qui s'emploient: *hoc nōn dixerim* (Je ne dirais pas cela); *hīc quaerat quispiam* (Ici quelqu'un d'autre demanderait (pourrait demander)); *hoc sine ūllāt dubitātōne cōfirmāverim*

(j'aurais confirmé cela sans hésiter) [11, c.262-263].

Comme on peut le voir, d'après les traductions, les emplois du subjonctif dans les propositions indépendantes sont rendus soit par l'*impératif*, le verbe *supposer* et le verbe modal *devoir*, et le *conditionnel présent et passé*.

T.B. Alissova finit par conclure que pour les langues romanes les cas de l'emploi du *coniunctivus* dans les propositions indépendantes ne sont que les vestiges de leur langue mère commune [1, c.273]. On observe le même processus de rétrécissement de la sphère d'emploi du *coniunctivus* dans les propositions subordonnées. Cela concerne en premier lieu les *propositions subordonnées conditionnelles*. En latin classique, le *coniunctivus* s'employait dans les deux parties de la phrase contenant une subordonnée conditionnelle, c'est-à-dire dans la proposition principale (la protase) et la proposition subordonnée (l'apodose). Pour exprimer des actions possibles, éventuelles dans l'avenir, on emploie dans la protase le *praesens coniunctivi* (cantem) et dans l'apodose le *perfectum coniunctivi* (cantaverim). Pour exprimer des actions estimées comme irréelles puisque se rapportant au passé, on emploie dans la protase l'*imperfectum coniunctivi* (cantarem) et dans l'apodose le *plusquamperfectum coniunctivi* (cantavissem). À la place du *coniunctivus*, le latin populaire commence à employer dans la proposition principale (la protase), qui exprime une action hypothétique, la périphrase *infinitivus + habebat* parallèle à la périphrase *infinitivus + habet* pour une action future. Le subjonctif continuera de s'employer en français dans les propositions subordonnées conditionnelles jusqu'en Moyen français où il sera remplacé peu à peu par l'*imparfait de l'indicatif*. Ce n'est qu'au XVI^e siècle que l'*imparfait du subjonctif* cessera définitivement de s'employer dans les phrases à proposition conditionnelle [8, c.182]. Le *plus-que-parfait du subjonctif*, sous le nom de *conditionnel passé 2^e forme* continuera de s'employer dans ces phrases parallèlement au système *SI imparfait de l'indicatif + conditionnel passé*. Le *conditionnel passé 2^e forme*, considéré toujours comme une forme extralittéraire, a cessé d'être employé aujourd'hui dans le FL et encore beaucoup plus tôt dans le FP.

La construction 1: *SE(SI) imparfait du subjonctif - Conditionnel présent*, pour exprimer une condition éventuelle, hypothétique, réalisable si elle se rapporte au futur, mais irréalisable si elle se rapporte au présent, ainsi que la construction 2: *SE(SI) plus-que-parfait du subjonctif - Conditionnel passé*, pour exprimer une action ou un événement irréels puisque se rapportant au passé, sont propres aux principales langues romanes. C'est le cas, par exemple, de l'italien: 1: *Sarrebbe bene se tu venissi da me domani* [6, c.384]; *Vi sarei obbligatissimo se mi faceste questo favore* [12, c.278]; 2: *Avrei fatto questo compito se avessi avuto tempo* [6, c.384]; *La settimana scorsa, egli sarebbe venuto se*

avesse ricevuto la nostra lettera [12, c.285]. Les mêmes constructions fonctionnent en *portugais*: 1: *Se eu tivesse tempo, iria ao teatro* [7, c.279]; *Se não houvesse sol, não haveria vida* [7, c.279]; 2: *Eu teria escrito, se tivesse tido tempo ontem* [7, c.279]. C'est également le cas de l'*espagnol*, toutefois celui-ci est plus riche, donc plus archaïque, que les autres langues romanes puisqu'il possède deux formes pour l'*Imperfecto de subjuntivo*, l'une en *-se* et l'autre en *-ra* (qui ne s'emploie plus dans la langue parlée). Ce qui révèle encore le caractère archaïque de l'espagnol, c'est que dans la proposition principale on peut employer non seulement le *condicional simple*, mais également l'*imperfecto II de subjuntivo* en *-ra*: 1. *Si tuviese (tuviera) tiempo iría (fuera) a verla* [5, c.499]; *Te contestaría (contestara) si me escribieses (-ras)* [10, c.123]; 2: *Si hubiese (hubiera) tenido tiempo, lo habría (hubiera) hecho* [5, c.499].

Il y a encore deux faits qui confirment la tendance à la disparition du subjonctif en français. C'est tout d'abord son remplacement par l'indicatif dans le discours indirect et la question indirecte, l'autre fait important c'est qu'en FL, et par conséquent en FP, le subjonctif a perdu deux temps: l'*imparfait* et le *plus-que-parfait*. Il est évident que cela est dû en quelque sorte à la ressemblance des formes du *subjonctif imparfait* avec celles du *passé simple* et le *passé antérieur*, mis hors d'usage dans la langue parlée. Mais si la langue avait eu besoin de ces deux formes temporelles, elle aurait trouvé un expédient, mais tel n'était pas le cas.

Il ne faut pas non plus oublier qu'à la première conjugaison, à laquelle appartient la majorité écrasante des verbes français, les formes du présent du subjonctif coïncident avec celles du présent de l'indicatif, à part la 1^{ère} et la 2^e personnes du pluriel (indicatif: *nous passons, vous passez* – subjonctif: *nous passions, vous passiez*). Toutefois, un grand nombre de verbes du premier groupe en *-er* présentent dans la langue parlée une similitude complète dans la conjugaison du présent de l'indicatif et du subjonctif, grâce à la prononciation identique de la 1^{ère} et de la 2^e personnes du singulier et du pluriel dans ce deux modes: Indicatif: *je signe, tu signes, il signe, nous signons* [sijnɔ], *vous signez* [sijnɛ], *ils signent*. Subjonctif: *il faut que je signe, que tu signes, qu'il signe, que nous signions* [sijnɔ], *que vous signiez* [sijnɛ], *qu'ils signent*.

Voici une liste des verbes les plus usités qui présentent la même identité de formes au présent de l'indicatif et du subjonctif, se terminant à l'infinitif en: *-aigner*: *baigner, daigner, -eigner, -éigner*: *enseigner, (se) renseigner, peigner, régner*; *-ailler*: *brailler, se chamailler, débroussailler, détailler, piailler, ravitailler, travailler*; *aillir*: *assaillir, tressaillir*; *-eiller*: *conseiller, déconseiller, veiller, (se) réveiller, surveiller*; *-euillir*: *cueillir, accueillir, recueillir*; *-igner*: *aligner, cligner, désigner, égratigner, guigner, s'indigner, rechigner, signer, trépigner*; *-iller*: *babiller, dé-*

shabiller, dessiller, écarquiller, (s)'entortiller, fusiller, gaspiller, (s)'habiller, mordiller, piller, sautiller, (se) tortiller; -ogner: cogner, grogner, se renfrogner, rogner; -ouiller: (s)'agenouiller, bafouiller, barbouiller, bredouiller, brouiller, chatouiller, (se) débarbouiller, (se) débrouiller, se dégroûiller, (se) dépouiller, dérôiller, déverrouiller, écrabouiller, embrouiller, fouiller, gribouiller, se grouiller, mâchouiller, mouiller, souiller, verrouiller; -ugner: répugner.

Cette liste est vraiment imposante si l'on prend en considération que les verbes qui y figurent s'emploient dans le langage de tous les jours. Et de nouveau la langue n'a rien entrepris pour contrecarrer l'homonymie des formes afin de distinguer les deux modes.

Si l'on prend le premier cas de l'emploi du subjonctif, c'est-à-dire dans les propositions subordonnées complétives, on peut y remarquer une autre faille dans le système de l'emploi du subjonctif, constituée par deux groupes de verbes. Le premier se compose de verbes qui régissent l'indicatif ou le conditionnel, quand ils sont employés à la forme affirmative, et le subjonctif, quand ils sont employés à la forme négative ou interrogative. Ce sont des verbes tels que: *croire, espérer, penser, se rappeler, se souvenir*. Par exemple: *Je ne pense pas qu'il puisse venir chez nous ce soir*. Dans ces exemples le subjonctif peut facilement être remplacé par l'indicatif dans le FP: *J' pense pas qu'i pourra v'nir chez nous c'soir..*

Le deuxième groupe se compose de verbes polysémiques. Quand ils s'emploient avec un sens ils régissent l'indicatif, avec un autre sens ils régissent le subjonctif. Ce sont les verbes: *admettre, comprendre, concevoir, mettre, supposer*. Signalons tout d'abord qu'un verbe comme *concevoir* appartient au FL et non au FP. Les autres verbes seront attirés par l'indicatif, le mode le plus employé: *Mettons (admettons) que vous ayez raison* > *Mettons (admettons) que vous avez raison*.

En ce qui concerne l'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées relatives, il a été remplacé dans le FP par le conditionnel, lorsqu'elle contient une qualité souhaitée et désirée: *Recommandez-moi un livre qui puisse intéresser mon fils* > *Recommandez-moi un bouquin qui pourrait intéresser mon fison*. Quant aux autres cas du subjonctif dans les propositions subordonnées relatives, provoqués par l'emploi comme antécédents de pronoms indéfinis et de l'adjectif indéfini *aucun*, ainsi que du superlatif et de mots restreignant le sens de l'antécédent, le FP a recours suivant le sens soit à l'indicatif soit au conditionnel: *Je n'ai rencontré personne avec qui je puisse discuter tranquillement cette question* > *...avec qui je pourrais discuter tranquillement cette question; Vous êtes le seul avec qui je puisse discuter cette question* > *...avec qui je peux discuter cette question*.

Quant aux propositions subordonnées circonstancielles, c'est l'indicatif qui y prédomine. C'est le cas des propositions circonstancielles de lieu, introduites

par où (d'où, par où): *Je ne sais pas d'où il vient et où il va*. C'est la même chose dans les propositions circonstancielles de temps, à part celles marquant la postériorité, introduites par les conjonctions: *avant que, jusqu'à ce que, en attendant que, sans attendre que*; les propositions subordonnées de cause, à part celles introduites par: *soit que... soit que (soit que... ou que), non que, non pas que, ce n'est pas que* qui à vrai dire n'appartiennent pas au FP.

C'est dans les propositions circonstancielles de but, de conséquence, de concession que le subjonctif prédomine. Toutefois il est intéressant que N.Steinberg signale que dans les propositions subordonnées de concession, introduites par les conjonctions *bien que, quoique, encore que* "le mode normal ... est le subjonctif (mais l'indicatif commence à se répandre)" [15, c. 109].

Il y a encore une chose qui peut en partie contribuer à l'élimination progressive du subjonctif, c'est "un fait d'une importance capitale" dans le système de la stylistique du français, signalé par E.Legrand dans sa "Stylistique française". D'après lui, à la différence du latin, le français tend à faire dominer sur le verbe et son groupe (le pronom, l'adverbe, la conjonction) le substantif et son groupe (l'article, un autre substantif (en apposition), l'adjectif, la préposition) [20, c.3]. Charles Bally a donné à cette manière de s'exprimer le nom de *style substantif* [2, c. 389-390]. Ch.Bally signale que cette préférence marquée pour les substantifs aboutit à la tendance à bannir de la langue écrite moderne les pronoms relatifs *qui* et *que* et la conjonction *que*. Cela s'explique par le fait que ces mots introduisent des propositions subordonnées, contenant inévitablement des verbes. Le français remédie à cette répugnance pour les propositions subordonnées par l'emploi de moyens syntaxiques, leur équivalant, dans lesquels prédomine l'infinitif, forme nominale du verbe:

- Propositions circonstancielles de but: À la place de: *"Poil de Carotte joue seul dans la cour, au milieu, afin que madame Lepic puisse le surveiller par la fenêtre. (J.Renard)"*, on peut dire: *"...afin de pouvoir être surveillé par madame Lepic par la fenêtre"*.

- Propositions circonstancielles de conséquence: *"Il parle de manière que tout le monde l'entende"* > *"... de manière à être entendu de tout le monde"*.

- Propositions circonstancielles de concession: *"Bien qu'il fût distrait, Christophe n'en remarquait pas moins les jolis visages"* > *"Christophe, pour être distrait,..."*

Tout montre que le subjonctif est voué à disparaître, remplacé soit par l'indicatif soit par le conditionnel. Il suffit de constater toutes les nuances modales que peut exprimer le conditionnel pour s'en convaincre. Il est évident que cette disparition du subjonctif ne se produira pas du jour au lendemain. Cela aurait été possible si la langue n'avait existé que sous sa forme orale. C'est dans la langue populaire que se forment

les nouvelles tendances et, comme le souligne Henri Bauche, dans la lutte entre la langue populaire et la langue correcte, "c'est toujours la langue populaire qui finit par l'emporter en certains points et non le contraire" [16, c.19].

Le livre de Henri Bauche "*Le langage populaire*" est paru en 1920, c'est-à-dire il y a déjà presque cent ans, et reflétait l'état du FP de cette époque. Dans son ouvrage plus récent, puisque publié en 1992 dans la collection "*Que sais-je?*", Françoise Gadet cite des exemples qui prouvent très bien que le subjonctif traverse une période de crise et qu'il est voué à disparaître: *Je veux pas qu'il part; c'est rare que je suis séparé de lui; ça se peut qu'il est là*. Elle ajoute que l'indicatif s'emploie "même derrière des conjonctions qui gouvernent le subjonctif: *Malgré qu'il est là*". Elle note également que le futur peut apparaître pour exprimer un souhait, l'incertitude ou la crainte dans la postériorité: *Souhaitons qu'il viendra; Je doute qu'il s'en ira; J'ai peur qu'il criera*. [19, 88]. La conjonction *jusqu'à ce que*, qui dans le FL régit le subjonctif, se construit en FP aussi bien avec le présent que le futur de l'indicatif. Ce qui est encore plus important, c'est qu'elle signale que l'emploi de l'indicatif dans des cas où la norme impose le subjonctif se rencontre aussi dans un oral familier. Mais, d'après elle, "ce qui est plus spécifique du français populaire, c'est l'apparition en ce cas du modal *devoir*: *Ils demandent que nous on doit aider quand même* (ils demandent que nous aidions quand même)" [19, c. 89].

Il suffit de regarder les émissions de la télévision française pour se convaincre du déclin du subjonctif. On peut très bien remarquer pendant les talk-shows que les représentants de la vieille génération, qui y participent, observent correctement les règles de l'emploi du subjonctif, tandis que ceux de la jeune génération les enfreignent.

En conclusion, on peut dire que le subjonctif peut suivre le même sort que le passé simple, c'est-à-dire ne plus s'employer dans le français oral, mais uniquement dans le FL écrit, sans pour cela disparaître de la structure grammaticale du français. Comme on le voit cela n'est pas fait pour alléger les études des petits Français, qui doivent déjà apprendre à conjuguer le passé simple, quand ils viennent à l'école.

Література

1. Алисова Т.Б. и др. Введение в романскую филологию. – М.: Высш. шк., 1987.
2. Балли Ш. Общая лингвистика и вопросы французского языка. – М.: Изд-во ИЛ, 1955.
3. Боровский Я.М., Болдырев А.И. Латинский язык. – М.: Изд-во лит. на ин. яз, 1949.
4. Бурсье Э. Основы романского языкознания. – М.: Изд-во ИЛ, 1952.
5. Васильева-Шведе О.К. Курс испанского языка. – М.: Изд-во лит. на ин.яз., 1947.
6. Добровольская Ю.А. Практический курс итальянского языка. – М.: Междунар. отнош., 1964.
7. Евсюков Л.Н. Самоучитель португальского языка. – М.: Изд-во ИМО, 1963.
8. Катагощина Н.А. и др. История французского языка. – М.: Высш. шк., 1976.
9. Козаржевский А.Ч. Учебник латинского языка. – М.: Изд-во Моск. ун-та, 1981.
10. Левинтова Э.И., Вольф Е.М. Испанский язык. – М.: Изд-во Моск. Ун-та, 1964.
11. Покровская З.А., Кацман Н.Л. Учебник латинского языка. – М.: Высш. шк., 1969.
12. Розенталь Д.Э. Итальянский язык: Элементарный курс. – М.: Изд-во лит. на ин. яз., 1949.
13. Сабанеева М.К. Генезис косвенных наклонений французского глагола. – Л.: Изд-во Ленинград. ун-та, 1981.
14. Сравнительно-сопоставительная грамматика романских языков: Проблема структурной общности / отв. ред. М.С.Гурычева. – М.: Наука, 1972.
15. Штейнберг Н.М. Грамматика французского языка: Ч.2. Синтаксис простого и сложного предложения. – Л., 1963.
16. Bauche H. Le langage populaire: Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel. – Paris: Payot, 1929.
17. Brunot F. La Pensée et la langue. – P. 1936.
18. Cohen M. Nouveaux regards sur la langue française. – Paris: Éditions sociales, 1963.
19. Cohen M. Le subjonctif en français contemporain: Tableau documentaire. – P.: Centre de documentation universitaire, 1963.
20. Dauzat A. Le Guide du bon usage, les mots, les formes grammaticales, la syntaxe. – P.: Éd. Delagrave, 1954.
21. Desgranges J.C-L.P., Petit J.E. Dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquième de la France. – P., 1821.
22. Gadet F. Le français populaire. – P.: PUF, 1992.
23. Grévisse M. Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui. – Gembloux: Éd. J.Duculot, 1969.
24. Harmer L.C. Le déclin du subjonctif dans le français moderne // Linguistique et philologie romane. Actes et Colloques. 4. XIe congrès international de linguistique et de philologie romanes, t. II. – P., 1965, pp.491-500.
25. Legrand E. Stylistique française. – P.: De gigor, éd., 1932..
26. Meillet A. Compte-rendu de F.Brunot. La Pensée et la langue // Bulletin de la Société linguistique, T.23, 1922. – P. 12-18.

The research of the development of the French language grammar structure and the statements of many grammarians regarding numerous violations of the French subjunctive usage as well as its disappearance from the popular language and French regional language of some regions of France gives the possibility to forecast that the French subjunctive may undergo the same fate as past simple tense and be used only in the written language.

The key words: *subjunctive, conditional, popular language, narrowing, expansion, disappearance.*

Рассматриваются наблюдения многих грамматистов над многочисленными нарушениями правил употребления французского конъюнктива, а также над его исчезновением из народного языка и французского регионального языка некоторых областей Франции. Сделано предположение, что французский конъюнктив может испытать ту же судьбу, что и простое прошедшее время, и употребляться только в письменном языке.

Ключевые слова: *конъюнктив, кондиционал, народный язык, сужение сферы употребления.*